

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu le décret n° 2011-1010 du 24 août 2011 portant création de l'université d'Aix-Marseille,
Vu l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale,
Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,
Vu les propositions des directeurs des Ecoles Doctorales de l'Université portant sur la nomination de M. Mossadek TALBY à direction du Collège Doctoral Aix-Marseille,

ARRÊTE

Article 1 :

Monsieur Mossadek TALBY, Professeur des Universités, est nommé Directeur du Collège Doctoral Aix-Marseille, à compter du 1^{er} septembre 2015.

Article 2 :

La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 30 août 2015


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

